

## **GRILLES TARIFAIRES 2024- 2025**

### De la restauration scolaire, des accueils de loisirs des mercredis et petites vacances

Tous les accueils de loisirs ainsi que la restauration scolaire seront facturés. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Le calcul du quotient est fixé comme suit pour l'année scolaire 2024/2025 :

Q= (revenu fiscal de référence de l'année 2022 du foyer/12) /nombre de personnes vivant au foyer.

Une part est ajoutée pour les familles monoparentales.

Le RFR pris en compte est celui figurant sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

## Restauration scolaire

Quotients	2 form	les au choix	
Quotients	A l'unité	Mensualisation	
Q ≤ 270	1,62€		
271 ≤ Q ≤ 450	2,79€		
451 ≤ Q ≤ 585	4.00€	95 % du tarif à l'unité x nb de	
586 ≤ Q ≤ 720	5.32€	jours scolaires (somme identique sur 10 mois)	
721 ≤ Q ≤ 900	6.43€		
901 ≤ Q ≤ 1080	7.08€		
Q ≥ 1081 et nouveaux extérieurs*	7.36€		

# Détail de la mensualisation en fonction du nombre de jours par semaines

Mensualisation sur 10 mois 95% du prix				
Quotients	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour
Q ≤ 270	21.08€	15.81 €	10.54 €	5.27 €
271 ≤ Q ≤ 450	36.31 €	27.23 €	18.16€	9.08€
451 ≤ Q ≤ 585	52.06 €	39.05 €	26.03€	13.02€
586 ≤ Q ≤ 720	69.24 €	51.93€	34.62€	17.31 €
721 ≤ Q ≤ 900	83.69 €	62.76 €	41.84 €	20.92€
901 ≤ Q ≤ 1080	92.15€	69.11 €	46.07€	23.04 €
Q ≥ 1081 et nouveaux extérieurs*	95.79€	71.84 €	47.90 €	23.95 €

<sup>\* &</sup>lt;u>Nouveaux extérieurs</u> : élève domicilié hors commune lors de son inscription à compter de la rentrée 2018 (hors fratrie).

En cas de garde alternée, le prix est divisé par 2 (arrondi au centime supérieur).

## •Accueil de loisirs des mercredis

Pour les enfants nés entre 2014 et 2021 (à condition qu'ils soient scolarisés).

	2 formules au choix				
Mercredis	A l'unité				
	½ journée	½ journée + repas	Journée	Mensualisation	
Habitant Q ≤ 270	9.78€	13.31 €	18.38 €		
Habitant 271 ≤ Q ≤ 720	11.02€	14.53 €	21.13€		
Habitants Q ≥ 721	11.64 €	15.16 €	22.51 €	95 % du tarif à l'unité x nb de mercredis	
Intermédiaire et entreprise * Q ≤ 270	14.67 €	19.97 €	27.58 €	(somme identique sur	
Intermédiaire et entreprise * 271 ≤ Q ≤ 720	16.53 €	21.79€	31.70 €	10 mois)	
Intermédiaire et entreprise * Q ≥ 721	17.46 €	22.70€	33.76 €		
Extérieur	23.27 €	30.28€	45.00 €		

Détail de la mensualisation selon la formule	½ journée	½ journée + repas	Journée
Habitant Q ≤ 270	33.45 €	45.52 €	62.86 €
Habitant 271 ≤ Q ≤ 720	37.69 €	49.69 €	72.26 €
Habitants Q ≥ 721	39.80 €	51.85€	76.98 €
Intermédiaire et entreprise * Q ≤ 270	50.17 €	68.30 €	94.32 €
Intermédiaire et entreprise * 271 ≤ Q ≤ 720	56.53 €	74.52 €	108.41 €
Intermédiaire et entreprise * Q ≥ 271	59.71 €	77.63 €	115.46 €
Extérieur	79.58 €	103.56 €	153.90 €

<sup>\*</sup>Intermédiaire : enfant extérieur scolarisé sur la commune ou dont les grands-parents habitent la commune (justificatif de domicile et livret de famille à fournir).

En cas de garde alternée, le prix est divisé par 2 (arrondi au centime supérieur).

<sup>&</sup>lt;u>\*Entreprise</u>: un des parents est chef d'entreprise installé sur la commune en nom propre fournir extrait Kbis.

•Accueil de loisirs des petites vacances
Pour les enfants nés entre 2014 et 2021 (à condition qu'ils soient scolarisés).

Petites vacances	Journée	Semaine
Habitant Q ≤ 270	18.38 €	
Habitant 271 ≤ Q ≤ 720	21.13€	95 % du tarif
Habitants Q ≥ 721	22.51 €	A l'unité
Intermédiaire et entreprise * Q ≤ 270	27.58 €	X nb de jours
Intermédiaire et entreprise * 271 ≤ Q ≤ 720	31.70 €	
Intermédiaire et entreprise * Q ≥ 721	33.76 €	
Extérieur	45.00 €	